



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 26 novembre 2024

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

<i>Membres</i>	M. Mario Alain, Président et maire de la ville de Portneuf M. Raymond Francoeur, vice-président et maire de la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne M. Marc Rivard, administrateur et conseiller à la ville de Portneuf M. François Trottier, administrateur et conseiller à la ville de Cap-Santé
<i>Invités</i>	M. Stéphane Genois, directeur général de la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne M. Vincent Levesque-Dostie, directeur général de la ville de Portneuf M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie Mme Valerie Veillette, trésorière de la Régie portneuvoise de protection incendie
<i>Absent</i>	M. Michel Blackburn, administrateur et maire de la ville de Cap-Santé M. Marc Ouellet, administrateur et conseiller à la municipalité de Sainte-Christine D'Auvergne

24-11-120

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée en conformité avec la *Loi sur les cités et les villes* pour la province de Québec.

M. François Trottier propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Mario Alain préside l'assemblée et propose que Mme Valerie Veillette agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

24-11-121

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PROPOSÉ PAR M. Marc Rivard
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour avec varia ouvert

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-11-122 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2024 - BUDGET

**PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenu le 30 octobre 2024

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

24-11-123 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2024 - PTI

**PROPOSÉ PAR M. RAYMOND FRANCOEUR
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenu le 30 octobre 2024

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

24-11-124 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2024 - CALENDRIER

**PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenu le 30 octobre 2024

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

24-11-125 3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2024

**PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenu le 30 octobre 2024

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

24-11-126

4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine les comptes à payer au 31 octobre 2024 pour un montant de 10 208.48\$.

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Greffière-trésorière*

4.2 RÈGLEMENT CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Une mise à jour du règlement de contrôle budgétaire sera présentée à une séance ultérieure.

RESSOURCES HUMAINES

24-11-127

5.1 FIN DU LIEN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ IDENTIFIÉ PAR LE NUMÉRO 4017

ATTENDU les faits portés à l'attention du Conseil d'administration par le directeur général concernant l'employé identifié par le numéro 4017 (ci-après « l'employé »);

ATTENDU QUE la convention collective prévoit la perte de son ancienneté et de son emploi en cas d'absence non justifiée sur une période de trois (3) mois;

ATTENDU QUE l'employé a été avisé verbalement et par écrit par le directeur général du manquement à l'article 9.01 de la convention collective;

ATTENDU QUE l'employé a de nouveau manqué à l'article 9.01 de la convention collective;

ATTENDU les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER ET RÉSOLU par le conseil d'administration de mettre fin au lien d'emploi de l'Employé identifié par le matricule 4017, en date du 13 novembre 2024.

5.2 DÉPART DU POMPIER JEAN-LUC LAVERGNE

M. Francis Perron annonce le départ de M. Jean-Luc Lavergne pompier à la caserne 4 pour cause de déménagement pour son travail. Le conseil d'administration remercie M. Lavergne pour ses années de service au sein de la brigade de la ville de Cap-Santé et à la Régie portneuvoise de protection incendie.

FINANCES

24-11-128 6.1 DÉBOURSÉ PAR CHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 OCTOBRE 2024

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des déboursés par chèque au montant de 489.29\$

24-11-129 6.2 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 OCTOBRE 2024

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport présenté pour la période du 1 au 31 octobre 2024 au montant de 1 496.80\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Greffière-trésorière*

6.3 ANALYSE DES POSTES BUDGÉTAIRES AU 31 OCTOBRE 2024

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'analyse des postes budgétaires au 31 octobre 2024.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

POINTS D'INFORMATIONS

8.1 TABLEAU DES INTERVENTIONS DU MOIS D'OCTOBRE 2024

M. Francis Perron fait la présentation des interventions du mois d'octobre 2024

8.2 SUIVI DES ENTRAIDES

Mme Valerie Veillette présente le tableau du suivi des entraides.

8.3 SUIVI INTÉGRATION MUNICIPALITÉ

M. Francis Perron fait le suivi des développements d'intégration de nouvelle municipalité à la REPM.

8.4 SUIVI CSI

M. Francis Perron discute de l'analyse de la proposition du schéma de couverture avec les représentants du conseil d'administration.

CORRESPONDANCE

VARIA

24-11-130

10.1 ID SIDE

ATTENDU QU'un des buts du regroupement de la Régie portneuvoise de protection incendie est de diminuer les coûts annuels pour les services communs des municipalités et villes participantes ;

ATTENDU QUE les municipalités et villes participantes à la REPM utilisaient toutes la plateforme ID-Side ;

ATTENDU QUE la présentation du directeur général quant à la future utilisation de la plateforme s'est avérée satisfaisante pour les municipalités et villes faisant partie de la REPM ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** PAR M. François Trottier ET **RÉSOLU** PAR le conseil d'administration

QUE la REPM adhère à ID Side sous son nom pour offrir l'interface aux municipalités et villes participantes de la REPM ;

Valerie Veillette
Greffière-Trésorière

10.2 NOUVEAU BUNKER SANS PFAS

M. Francis Perron fait part de l'enquête sur la présence de PFAS dans les habits de combat des pompiers. M. Francis Perron informe des changements qui seront faits à la REPM en attendant les positions de la CNESST sur ce dossier.

24-11-131

10.3 ICO SERVICE WEB

ATTENDU QUE les fournisseurs du logiciel du service incendie délaissent tranquillement la version installée sur les ordinateurs pour la version web ;

ATTENDU QUE les mises à jour ne seront plus offertes sur la version actuelle ;

ATTENDU les projets de la Régie portneuvoise de protection incendie, nécessite la version web du logiciel ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** PAR M. Raymond Francoeur ET **RÉSOLU** PAR le conseil d'administration

QUE la REPPI adhéra à la version web de ICO selon la soumission discutée.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 17 décembre 2024 18h30.

24-11-132

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par **M. François Trottier** que la séance soit levée à 20 :50

Valerie Veillette

Valerie Veillette
Greffière-trésorière